

« Sire, en l'honneur de la passion de mon Rédempteur, tant et si humblement que je puis, je vous requiers pardon, grâce et miséricorde. Je vous servirai bien, et si loyalement, que vous reconnoîtrez que je suis vrai repentant, et qu'à force de bien faire, je veux amender mes défauts. Pour Dieu, Sire, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfants. Etendez sur eux votre miséricorde, et à toujours ne cessent de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel je supplie que, par sa grâce, il vous donne très bonne vie et longue, avec accomplissement de tous vos bons désirs.

« Ecrit en la cage de la Bastille, le dernier de janvier 1477 (vieux style). Votre très humble et très obéissant serviteur et sujet le pauvre Jacques ».

Cette lettre si touchante trouva Louis XI inflexible. Il donna des ordres atroces : « Il faut le gehenner (torturer) bien étroit ; le faire parler clair ! » Alors, l'infortuné Nemours, dans l'espoir de se sauver en augmentant le nombre des coupables, et pour effrayer le roi, alla jusqu'à accuser non-seulement le duc de Bourbon, le cardinal son frère, archevêque de Lyon, les comtes de Romont et de Bresse, mais encore le vieux roi René, le comte de Dammartin, et jusqu'à son propre beau-père le comte du Maine... Suivant Nemours, la plupart des capitaines des compagnies d'ordonnance avaient pris part au complot ; il n'épargnait personne, excepté pourtant le sire de Beaujeu, gendre du roi. Il plaçait ainsi Louis XI, il l'espérait du moins, dans l'alternative ou de frapper ou d'épargner tout le monde. De telles révélations, sur plusieurs points, étaient dénuées de fondement et même de vraisemblance. Comment supposer, par exemple, que le duc de Bourbon, qui avait révélé le premier à Louis XI le complot du connétable de Saint-Pol, et refusé de se liguer avec Charles-le-Téméraire, eût voulu entrer dans une conspiration dont le but était de mettre le roi en « chartre » et de dé-